



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

PROCEDURE D'APPEL :

LES POINTS QUI FACHENT

Vendredi 28 mai 2021

De 9h30 à 12h30

Michel DEFIX

Président de Chambre
Cour d'Appel de Toulouse

Robert RIVES

Avocat au barreau de Toulouse
Ancien Président de la Chambre des Avoués
Ancien membre du Conseil de l'Ordre

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Objectifs : Etre capable de repérer les pièges de la procédure d'appel en inventoriant les nouveautés réglementaires et jurisprudentielles, en insistant sur les erreurs, omissions et dépassement de délais exposant à des sanctions procédurales sévères (caducité, irrecevabilité...)

Pré requis :

Etre Avocat.

Programme :

- L'arrêt de l'exécution provisoire
- La rédaction et notification de l'acte d'appel
- Les régimes spéciaux (appel sur compétence, autorisations pour faire appel...)
- Délais pour conclure
- Contenu des conclusions
- Régime des décisions du Conseiller de la mise en état
- Communication électronique
- Régime de la déclaration de saisine sur renvoi de cassation.

Moyens pédagogiques :

Exposé oral à deux voix. Questions / réponses

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)